

CCAS

Règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement « VDL'NAVETTE »



Renseignement et inscription

Pôle social

134, rue de la république VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Tél : 05.34.43.31.61

@ : ccas@mairie-villefranchedelauragais.fr

Horaires navette

Mardi de 14h à 17h

Vendredi de 9h30 à 11h30

La VDL'NAVETTE

La municipalité a souhaité que tous les VILLEFRANCHOIS et VILLEFRANCHOISES, quel que soit leur âge ou leur situation, puissent trouver une réponse adaptée à leurs besoins de mobilité dans la commune. C'est pourquoi, elle a mis en place le service "VDL'NAVETTE" géré par le Pôle Social.

A qui s'adresse la VDL'NAVETTE

Cette navette est réservée :

- Exclusivement aux habitants de Villefranche de Lauragais,
- Aux personnes ayant des difficultés à se déplacer seuls (âgées, sans permis de conduire, ne possédant pas de véhicule personnel ou ne pouvant plus conduire, isolées),
- Aux personnes n'étant pas à mobilité réduite (le véhicule n'étant pas équipé en ce sens),
- Aux mineurs ne nécessitant pas l'utilisation d'un rehausseur.

Les destinations

Un membre du personnel du Pôle Social, au volant d'un minibus de 8 places, se charge de venir chercher les usagers aux points de rendez-vous suivants :

Les 10 arrêts de ramassage : la gare, Parking de l'Autan, le boulodrome, Avenue de Carcassonne, le Tracas (Résidence Saint Jean), l'avenue de Verdun (Résidence La Cave), Chemin d'En Bounet, Avenue Mendès, France, la piscine et la clinique Monié.

Toutes les personnes présentes dans la NAVETTE s'engagent à respecter les 10 arrêts de ramassage et les points d'accompagnement fixés par le pôle social.

Les points d'accompagnement : Centre-ville (poste, mairie, marché, bibliothèque, pôle social, associations, etc.), Clinique Monié, Maisonneuve, Cimetière, Institut Médical Educatif, Stade, Piscine, Associations, Zone commerciale Borde blanche, Zone commerciale La Camave.

Le fonctionnement

La navette fonctionne les mardis après-midi de 14h à 17h et les vendredis matins de 9h à 12h.

Les usagers doivent s'inscrire par téléphone 48h à l'avance auprès du Pôle social au 05 34 43 31 61. Toute annulation doit être signalée 24h à l'avance.

Ceci permet d'organiser la tournée de la navette en gérant les demandes et la fréquentation.

Les documents à fournir

- Le règlement intérieur signé,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité.

Le comportement

Un comportement correct est exigé durant le trajet envers le chauffeur et toute autre personne présente dans le véhicule. Le non-respect des règles élémentaires de politesse et de civisme conduira à une expulsion définitive.

Comme tout lieu public, il est interdit de fumer dans le véhicule, les animaux ne sont pas admis. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, le port du masque est obligatoire.

La Commune se dégage de toutes responsabilités :

- **Pour le transport des courses ou tout objet personnel dans la navette.**
- **En cas de chute dans le véhicule et aux points de ramassage, qui ne seraient pas causés par le véhicule ou le conducteur.**

Mesures d'urgence

En cas de malaise ou d'accident se déclarant dans le véhicule, le conducteur, prendra toutes les mesures d'urgences en prévenant les pompiers et la gendarmerie.

Nom et prénom :

Demeurant à :

Fait à VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, le